



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2005

De nouveaux crédits pour le logement abordable à Terre-Neuve-et-Labrador

ST. JOHN'S, Terre-Neuve-et-Labrador, 25 novembre 2005 – Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé aujourd'hui l'affectation de 10,62 millions de dollars à la production de nouveaux logements abordables à l'intention des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador qui en ont le plus besoin.

La signature de la phase II de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador concernant le logement abordable a été annoncée par l'honorable R. John Efford, ministre à compétences régionales pour Terre-Neuve-et-Labrador, au nom de l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement, par l'honorable Paul Shelley, ministre provincial des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi et ministre responsable de la Newfoundland and Labrador Housing Corporation et par l'honorable Tom Marshall, ministre des Affaires intergouvernementales.

« Cette entente, qui consolide le partenariat entre le gouvernement du Canada et celui de la province, nous permet de progresser dans la réalisation de notre engagement à l'égard du logement abordable à Terre-Neuve-et-Labrador », a déclaré le ministre Efford. « L'injection de ces nouveaux crédits fédéraux démontre notre volonté durable de soutenir la sécurité et la prospérité des collectivités dans l'ensemble de la province. »

« L'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador concernant le logement abordable conserve comme principal objectif de venir en aide aux Terre-Neuviens et Labradoriens à faible revenu, non seulement par la construction de logements mais aussi par leur offre à un coût abordable », a souligné le ministre Shelley. « Je précise avec plaisir que la seconde phase de l'Entente continuera de destiner les sommes engagées à ceux qui en ont le plus besoin. »

Dans le cadre de la phase II, les fonds seront ciblés vers les régions enregistrant d'importants besoins en matière de logement et vers les ménages à faible revenu admissibles au logement social. De plus, l'aide fédérale correspondra à 50 pour cent des dépenses d'immobilisations jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par logement.

En application de la phase II, les crédits fédéraux doivent donner lieu à une contribution égale de la province. Toutefois, jusqu'à 10 pour cent de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

L'annonce d'aujourd'hui porte à 40,9 millions de dollars l'investissement total consenti en vertu de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador concernant le logement abordable. Cette somme est assumée à parts égales par le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'aide fédérale fait partie du montant de un milliard de dollars annoncé, aux termes du cadre de référence fédéral-provincial de 2001 et du budget fédéral de 2003, en vue de créer des logements abordables.

D'ici 2010, près de 700 logements abordables seront aménagés ou réparés dans le cadre des phases I et II de l'Entente.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nouvelles hypothécaires - De nouveaux crédits pour le logement abordable à ...

Jenny Bowring
Directrice des Communications
Newfoundland and Labrador Housing Corporation
(709) 724-3055

Dawn Ring
Directrice, Marketing et communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
(709) 772-5973